



MINISTERIO  
DE IGUALDAD

SECRETARÍA DE ESTADO  
DE IGUALDAD  
Y CONTRA LA VIOLENCIA DE GÉNERO

DELEGACIÓN DEL GOBIERNO  
CONTRA LA VIOLENCIA DE GÉNERO

## Résumé de la macro-enquête sur les violences faites aux femmes de 2019

NIPO: 048-22-033-6

Catálogo de Publicaciones de la Administración General del Estado: <https://cpage.mpr.gob.es>

## RÉSUMÉ DE LA MACRO-ENQUÊTE SUR LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES DE 2019

La macro-enquête sur la violence envers les femmes est **l'opération statistique la plus pertinente** réalisée en Espagne sur ce type de violence. En outre, il s'agit de la seule statistique officielle permettant de mesurer la prévalence de la violence à l'égard des femmes. Elle est réalisée environ tous les 4 ans depuis 1999 et est incluse dans le plan statistique national. La délégation gouvernementale contre la violence de genre a été chargée de son élaboration dans les éditions 2011, 2015 et 2019. La macro-enquête de 2019 est la sixième à être réalisée en Espagne. **Objectif principal: connaître le pourcentage de femmes résidant en Espagne et âgées de 16 ans ou plus qui ont subi ou subissent actuellement un certain type de violence du fait qu'elles sont des femmes.**

En 2015, le questionnaire de la macro-enquête a été sensiblement modifié par rapport aux éditions précédentes (1999, 2002, 2006, 2011). Avec cette modification, qui a principalement pris comme référence les directives pour la production de statistiques sur la violence à l'égard des femmes élaborées par la division des statistiques des Nations unies, l'objectif était de mesurer plus rigoureusement la réalité de la violence à l'égard des femmes en Espagne. **Avec la macro-enquête sur les violences faites aux femmes de 2019, ce processus d'amélioration de la qualité de l'enquête s'est poursuivi.** Elle a pris comme point de départ le questionnaire de 2015, qui a été élargi afin de saisir davantage de dimensions de la violence, **le nouveau questionnaire se conformant ainsi à toutes les exigences statistiques** de la convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (**convention d'Istanbul**) et **répondant à plusieurs mesures du pacte d'État contre la violence de genre.**

La délégation gouvernementale contre la violence de genre a développé la méthodologie, conçu le questionnaire et analysé les résultats. Pour sa part, le centre de recherche sociologique, en qualité d'organisme responsable du réseau de terrain, a réalisé le travail de collecte (plan d'échantillonnage, entretiens, codage, filtrage). La macro-enquête s'adresse aux femmes résidant en Espagne et âgées de 16 ans et plus. **Les entretiens ont été menés auprès d'un échantillon représentatif de 9 568 femmes.**

Les **principales nouveautés** par rapport à l'édition 2015 sont les suivantes : 1) 1) introduction d'un module de questions pour mesurer le **harcèlement sexuel** et d'un autre module pour mesurer le harcèlement répété ou le **stalking**, 2) **extension du module sur la violence sexuelle en dehors du couple** pour poser des questions sur toutes les formes possibles de violence sexuelle, pour connaître les plaintes, la demande d'aide formelle et informelle, la satisfaction concernant l'aide reçue, etc. (questions qui jusqu'à présent n'étaient posées que pour la violence dans le couple), et pour connaître les détails des épisodes de violence sexuelle tels que les agressions en groupe ou le lieu de l'agression, 3) extension des éléments pour mesurer la violence sexuelle, psychologique et économique dans le couple, 4) nouvelles questions pour savoir si le handicap, pour les femmes qui en souffrent, est une conséquence des épisodes de violence, 5) nouvelles questions sur les blessures, les hospitalisations, les congés de maladie et les diverses conséquences physiques ou psychologiques de la violence.

**L'objectif de ce travail est de fournir un aperçu détaillé et actualisé de l'ampleur et des formes de la violence à l'égard des femmes, ainsi que de divers aspects liés à celle-ci.**

Un bref résumé des **PRINCIPAUX RÉSULTATS** est présenté ci-dessous. L'étude et ses résultats détaillés peuvent être téléchargés sur le site de la délégation gouvernementale contre la violence de genre.

### **A. LA VIOLENCE TOTALE : LA VIOLENCE EXERCÉE PAR UN PARTENAIRE, LA VIOLENCE PHYSIQUE OU SEXUELLE EXERCÉE PAR DES NON-PARTENAIRES, LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET LE STALKING**

Tout d'abord, le chiffre global de la violence qui ressort des résultats de l'enquête est présenté. Il convient de noter que nous faisons référence à toutes les violences mesurées dans l'enquête, des regards indiscrets au viol. Les violences

quotidiennes que les femmes subissent, plus ou moins graves, mais toutes des violences. Les données de cette macro-enquête doivent être utilisées pour leur donner une visibilité et pour développer des politiques publiques visant à les éradiquer.

**Une femme sur deux (57,3 %) vivant en Espagne et âgée de 16 ans ou plus a subi des violences au cours de sa vie parce qu'elle est une femme. Cela représente 11 688 411 de femmes.**

- **Une femme sur cinq (19,8 %) en a souffert au cours des 12 derniers mois. Cela équivaut à 4 048 273 de femmes âgées de 16 ans ou plus.**

Les jeunes femmes y sont davantage confrontées : 71,2 % des femmes âgées de 16 à 24 ans et 68,3 % des femmes âgées de 25 à 34 ans ont subi une forme de violence au cours de leur vie, contre 42,1 % des femmes âgées de 65 ans et plus.

## **B. VIOLENCE PHYSIQUE OU SEXUELLE DE LA PART D'UN PARTENAIRE ACTUEL, D'ANCIENS PARTENAIRES OU DE NON-PARTENAIRES**

Sur le nombre total de femmes âgées de 16 ans et plus vivant en Espagne, **13,7 % (2 802 914 femmes)** ont subi des **violences sexuelles au cours de leur vie de la part de toute personne** (partenaire actuel, partenaires antérieurs ou non-partenaires), et 1,8 % (359 095 femmes) au cours des 12 derniers mois.

Sur le nombre total de femmes âgées de 16 ans et plus vivant en Espagne, **21,5 % (4 387 480 femmes)** ont subi des **violences physiques au cours de leur vie de la part de toute personne** (partenaire actuel, partenaires antérieurs ou non-partenaires), et 1,7 % (351 770 femmes) au cours des 12 derniers mois.

## **C. Violence sexuelle en dehors du couple**

### **1- Prévalences**

**Sur le nombre total de femmes âgées de 16 ans et plus vivant en Espagne, 6,5 % (1 322 052 femmes) ont subi des violences sexuelles à un moment de leur vie d'une personne avec laquelle elles n'avaient pas de relation** et 0,5 % (103 487 femmes) au cours des 12 derniers mois.

- **3,4 % (703 925 femmes)** de toutes les femmes âgées de 16 ans et plus ont subi des violences sexuelles dans leur enfance (avant l'âge de 15 ans).

**2,2 % (453 371 femmes) de toutes les femmes âgées de 16 ans et plus vivant en Espagne ont été violées à un moment de leur vie.**

74,6 % des femmes qui ont été violées ont également connu d'autres situations de violence sexuelle.

13,7 % des femmes qui ont subi une forme de violence sexuelle affirment avoir été **violées alors qu'elles étaient sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue**. Elles représentent 0,9 % des femmes de 16 ans et plus (181 258 femmes).

### **2- Les agresseurs**

**99,6 %** des femmes qui ont subi des violences sexuelles les ont subies aux mains d'un **agresseur masculin**.

**21,6 %** des femmes ayant subi des violences sexuelles en dehors du couple déclarent que l'**agresseur** était un homme de la **famille**, **49,0 %** un **ami ou une connaissance** de sexe masculin et 39,1 % déclarent que l'agresseur était un inconnu. Lors de l'interprétation de ces résultats, il convient de garder à l'esprit qu'ils incluent toutes les agressions sexuelles,

du viol aux attouchements. La macro-enquête de 2015 a montré que le type d'agresseur était très différent pour le viol<sup>1</sup> par rapport aux autres formes de violence sexuelle.

### 3- Fréquence des violences sexuelles

50,4 % des femmes qui ont subi des violences sexuelles en dehors du couple disent que ces violences n'ont eu lieu qu'une seule fois, contre **49,6 %** qui disent que **cela s'est produit à plusieurs reprises**. Parmi celles qui ont répondu qu'elle avait lieu plus d'une fois, 41 % ont déclaré que la violence sexuelle avait lieu au moins une fois par mois.

### 4- Agressions collectives et lieu d'agression

**12,4 %** des femmes ayant subi des violences sexuelles en dehors du couple déclarent que **plus d'une personne était impliquée** dans l'une des agressions sexuelles.

44,2 % des femmes qui ont subi des violences sexuelles en dehors du couple disent que l'agression s'est produite dans une **maison** (18,5 % dans leur propre maison, 20,1 % dans la maison de l'agresseur, 9,7 % dans la maison de quelqu'un d'autre), 17,8 % dans des bars ou des discothèques, et 32 % disent que cela s'est produit dans des espaces ouverts comme les rues ou les parcs.

- **Dans le cas des femmes qui ont été violées, le pourcentage de celles qui mentionnent une maison comme lieu de l'une des agressions sexuelles est significativement plus élevé (59,1 %).**

### 5- Plainte

**8 % des femmes qui ont subi des violences sexuelles en dehors du couple ont signalé** l'une de ces agressions à la police, à la Guardia Civil ou au tribunal. Ce pourcentage passe à 11,1 % si l'on tient également compte des plaintes déposées par une autre personne ou institution.

Les femmes qui n'ont pas signalé les violences sexuelles qu'elles ont subies à la police ou au tribunal ont été interrogées sur les **raisons de cette absence de signalement**. La raison la plus fréquemment citée est "**j'étais mineure, j'étais un enfant**", Ceci est mentionné par **35,4 % des femmes**. Viennent ensuite le fait de ne pas accorder d'importance à ce qui s'est passé (30,5 %), la honte (25,9 %), le fait que l'agression s'est produite "à une autre époque où les gens ne parlaient pas de ces choses" (22,1 %) et la peur de ne pas être crue (20,8 %).

- **Dans le cas des femmes qui ont été violées, les raisons les plus fréquemment citées sont la honte (40,3 %) et le fait d'avoir été mineure au moment des violences sexuelles (40,2 %).** La peur de ne pas être crue est citée par 36,5 % et la peur de l'agresseur par 23,5 %.

### 6- Recherche d'une aide formelle et informelle à la suite de violences sexuelles

10,2 % des femmes ayant subi des violences sexuelles ont demandé une aide psychologique pour faire face à ce qui s'est passé (21,8 % dans le cas des femmes ayant subi un viol) et 6,5 % ont demandé une aide médicale (14,4 % dans le cas des femmes ayant subi un viol). Le reste des services est très rarement cité. **84,1 % des victimes de violences sexuelles et 67,2 % des femmes qui ont été violées n'ont pas cherché à obtenir une aide formelle après ce qui s'est passé.**

<sup>1</sup> Macro-enquête 2015 : alors que dans le cas des attouchements et des formes similaires d'agression sexuelle le pourcentage d'inconnus est légèrement supérieur à 50 %, dans le cas des viols, seuls **18,8 % ont été commis par des inconnus**. En raison de restrictions dans la longueur du questionnaire conçu pour la macro-enquête de 2019, il n'a pas été possible de poser des questions spécifiques sur l'agresseur en cas de viol, de sorte que ces informations actualisées ne sont pas disponibles, mais on suppose que ces données ne varient pas de manière significative sur une période de quatre ans. Dans la macro-enquête de 2019, 74,6 % des femmes qui ont été violées ont également vécu d'autres situations de violence sexuelle, de sorte que, compte tenu des résultats de 2015, il est raisonnable de penser que, dans de nombreux cas, elles citent un agresseur inconnu dans le cas des attouchements et une connaissance dans le cas d'un viol.

39,9% des femmes ayant subi des violences sexuelles en dehors du couple l'ont dit à une amie, 28,3 % à leur mère, 15,5 % à un ami, 15,2 % à leur père et 14,0 % à leur sœur. 26,6 % ont déclaré n'en avoir parlé à personne. **26,6 %** ont déclaré **n'en avoir parlé à personne**. Les femmes qui ont parlé à quelqu'un de leur entourage des violences sexuelles subies ont été interrogées sur la réaction de la personne à qui elles en ont parlé. Dans tous les cas, le soutien à la femme agressée est majoritaire, allant de 70 % à 93,4 %. En revanche, on a demandé aux femmes qui ont répondu que la personne à qui elles ont parlé des épisodes de violence sexuelle en dehors du couple a réagi de manière favorable, si cette personne leur a conseillé de signaler la violence. Dans aucun cas, le pourcentage de ceux qui leur ont conseillé de dénoncer la violence n'a atteint 50 % (37,9 % des mères, 42,9 % des pères, 30,5 % des partenaires, 20,1 % des amies, pour ne citer que quelques exemples).

#### 7- Conséquences de la violence sexuelle en dehors du couple

16,2 % des femmes qui ont subi des violences sexuelles à un moment donné de leur vie de la part d'une personne avec laquelle elles n'ont pas, ou n'ont pas eu, de relation de couple, ont subi des **blessures physiques à la suite** de ces violences à un moment donné de leur vie, un pourcentage qui passe à **37,8 % chez les femmes qui ont subi un viol**.

- 25,0% des femmes qui ont été violées ont souffert de coupures, d'éraflures, d'ecchymoses ou de douleurs, et 18,7 % ont subi des blessures aux parties génitales. Ces pourcentages contrastent avec la croyance populaire selon laquelle le viol doit laisser des séquelles physiques visibles.

53 % des femmes qui ont subi des violences sexuelles en dehors du couple disent que cela a eu, pour elles, **des conséquences psychologiques**, pourcentage qui s'élève à **78,9 %** chez les victimes de viols.

12,7 % des femmes ayant subi des violences sexuelles ont utilisé une substance (**médicaments, alcool ou drogues**) pour faire face à ce qui s'est passé. Ce pourcentage s'élève à **26,6 % chez les victimes de viols**.

Parmi les femmes qui ont un handicap et qui ont subi des violences sexuelles en dehors du couple à un moment donné de leur vie, 14,3 % disent que ce **handicap** est une conséquence de ces épisodes de violences sexuelles.

**La violence sexuelle a des conséquences sur la santé des femmes concernées qui perdurent dans le temps**, ce qui les amène à faire appel plus fréquemment à différents services de santé, même si les épisodes de violence sexuelle ont eu lieu dans le passé. Ainsi, par exemple, 43,7 % des femmes victimes de violences sexuelles et 58,8 % de celles qui ont été violées disent avoir eu recours à un service d'urgence pour un problème ou une maladie au cours des 12 mois précédant les entretiens, contre 28,3 % de celles qui n'ont jamais subi de violences sexuelles. De même, 22,3 % des femmes victimes de violences sexuelles et 31,9 % de celles qui ont été violées ont consulté un psychologue, un psychothérapeute ou un psychiatre pour elles-mêmes au cours des 12 mois précédant les entretiens, contre 9,7 % de celles qui n'ont jamais subi de violences sexuelles. 41,6 % des femmes victimes de violences sexuelles et 49,4 % de celles qui ont été violées déclarent avoir été contraintes, au cours des 12 mois précédant les entretiens, de rester au lit un jour pour des raisons de santé, contre 26,8 % de celles qui n'ont jamais subi de violences sexuelles en dehors du couple.

Alors que 6,5 %<sup>2</sup> des femmes de 16 ans ou plus n'ayant jamais subi de violences sexuelles ont eu des **pensées suicidaires** à un moment de leur vie, le pourcentage passe à 27,7 % chez les femmes ayant subi un type de violence sexuelle en dehors du couple, et atteint **38,2 % chez les femmes ayant été violées** à un moment de leur vie. En d'autres termes, les femmes qui ont été violées sont presque **6 fois plus susceptibles d'avoir des pensées suicidaires que les femmes qui n'ont jamais subi de violences sexuelles**.

<sup>2</sup> Ce pourcentage n'est que de 2,9 % parmi les femmes qui n'ont jamais subi aucun des types de violence évoqués dans l'enquête, un pourcentage qui révèle encore<sup>4</sup> plus clairement l'impact de la violence sur la santé des femmes.

#### **D. Violence physique en dehors du couple**

Sur l'ensemble des femmes âgées de 16 ans et plus vivant en Espagne, 13,4 % (2 737 358 femmes) ont subi des violences physiques à un moment donné de leur vie de la part d'une personne avec laquelle elles ne sont pas, et n'ont pas été, en couple, et 0,9 % (177 530 femmes) au cours des 12 derniers mois. 8,7 % (1 778 550 femmes) ont subi des violences physiques avant l'âge de 15 ans.

Les agresseurs les plus fréquemment cités sont le père (23,4 % des femmes ayant subi des violences physiques en dehors du couple disent avoir été agressées par le père) et des inconnus (17,5 %), suivis de la mère (16,0 %). Le lien le plus cité ensuite est celui des camarades de classe féminines (14,8 %) et des camarades de classe masculins (11,6 %).

Sur le nombre total de femmes âgées de 16 ans et plus qui ont subi des violences physiques à un moment donné de leur vie de la part d'une personne avec laquelle elles ne sont pas, et n'ont pas été, en couple, 41,2 % ont subi des blessures à la suite de ces violences à un moment donné de leur vie.

#### **E. HARCÈLEMENT SEXUEL**

L'enquête portait sur une série de comportements indésirables à connotation sexuelle : regards insistants ou lascifs, contacts physiques non désirés, exhibitionnisme, envoi d'images ou de photos sexuellement explicites qui faisaient que la femme se sentait offensée, humiliée ou intimidée, pour ne citer que quelques exemples.

Sur le nombre total de femmes âgées de 16 ans et plus vivant en Espagne, **40,4 % (8 240 537 femmes) ont été victimes de harcèlement sexuel à un moment donné de leur vie**, et 10,2 % (2 071 764 femmes) ont été victimes de harcèlement sexuel au cours des 12 derniers mois.

- 18,5 % (3 778 356 femmes) de toutes les femmes âgées de 16 ans et plus vivant en Espagne ont subi un harcèlement sexuel dans leur enfance (avant l'âge de 15 ans).

74,9 % des femmes ayant subi un harcèlement sexuel (30,3 % des femmes âgées de 16 ans et plus) déclarent avoir subi des regards insistants ou lascifs qui les ont intimidées, et 40,4 % (soit 17,5 % des personnes âgées de 16 ans et plus) ont subi des contacts physiques non désirés, tels qu'une proximité inutile, le fait de toucher certaines parties de leur corps ou de les embrasser, pour n'en citer que quelques-uns.

98,2 % des femmes qui ont subi un harcèlement sexuel l'ont subi d'un **agresseur masculin**. 73,9 % des femmes qui ont subi un harcèlement sexuel et qui ont répondu à la question sur le sexe de l'agresseur, disent que l'agresseur était un inconnu, 34,6 % disent qu'il s'agissait d'un ami ou d'une connaissance de sexe masculin et 17,3 % disent que l'agresseur était un homme du lieu de travail.

**75,2 %** des femmes qui ont été harcelées sexuellement disent que cela s'est produit **plus d'une fois**, contre 24,1 % qui disent que cela ne s'est produit qu'une fois.

2,5 % des femmes ayant subi un harcèlement sexuel l'ont signalé à la police, à la Guardia Civil ou au tribunal et 1,2 % se sont adressées à un service médical ou psychologique. Il est plus fréquent de parler du harcèlement sexuel à son entourage : 40,3 % des femmes ayant subi un harcèlement sexuel en ont parlé à une amie ou un ami, 19,5 % à un membre de la famille et 14,8 % à leur partenaire ou ex-partenaire. 39,6 % ont déclaré n'en avoir parlé à personne.

#### **F. STALKING OU HARCÈLEMENT RÉPÉTÉ**

L'enquête a porté sur les comportements répétés d'une même personne qui ont causé de la peur, de l'anxiété ou de la détresse à la femme interrogée : appels téléphoniques obscènes, menaçants, agaçants ou silencieux, suivi ou espionnage de la femme, détérioration intentionnelle de ses objets ou propositions inappropriées sur internet ou les réseaux sociaux, pour ne citer que quelques exemples.

Parmi toutes les femmes âgées de 16 ans et plus vivant en Espagne, **15,2 % (3 095 357 femmes) ont subi du stalking à un moment donné de leur vie**, et 3,0 % (613 917 femmes) l'ont subi au cours des 12 derniers mois.

- 3,7 % (759 577 femmes) ont subi du stalking dans leur enfance (avant l'âge de 15 ans).

47,2 % des femmes qui ont subi du stalking (7,2 % des femmes âgées de 16 ans et plus) déclarent avoir subi des appels téléphoniques obscènes, menaçants, agaçants ou silencieux, et 40,6 % (6,2 % des femmes âgées de 16 ans et plus) ont été suivies ou espionnées, pour ne citer que quelques exemples.

87,9 % des femmes qui ont subi du stalking l'ont subi d'un **agresseur masculin**. 39,9 % des femmes qui ont subi du stalking et qui ont répondu à la question sur le sexe de l'agresseur ont déclaré que l'agresseur était un ami ou une connaissance de sexe masculin, 33,6 % ont dit qu'il s'agissait d'un inconnu et 21,3 % ont dit que l'agresseur était leur partenaire masculin actuel ou du passé. 6,7 % citent un camarade de classe masculin comme agresseur et 3,1 % rapportent que l'agresseur était une camarade de classe de sexe féminin.

20,1 % des femmes ayant subi du stalking disent que cela a duré moins de deux semaines, 27,9 % disent que cela a duré entre 2 semaines et 3 mois, 25,1 % entre 3 mois et un an, et pour 24,7 % la durée du harcèlement répété a été supérieure à un an.

33,2 % des femmes ayant subi du stalking disent que celui-ci a eu lieu au moins une fois par semaine, et 26,0 % tous les jours ou presque. En d'autres termes, **près de 60 % des femmes qui ont subi du stalking l'ont subi sur une base hebdomadaire ou quotidienne**.

12,1 % des femmes qui ont subi du stalking à un moment de leur vie l'ont signalé à la police, à la Guardia Civil ou au tribunal, et 4,5 % se sont adressées à un service médical ou psychologique. Le pourcentage de signalements à la police, à la Guardia Civil ou aux tribunaux, bien que faible, est plus élevé que le pourcentage de signalements de harcèlement sexuel ou de violence sexuelle en dehors du couple.

- Il est plus fréquent de parler du stalking à un proche : 43,7 % des femmes l'ayant subi en ont parlé à une amie ou un ami, 32,7 % à un membre de la famille et 19,4 % à leur partenaire ou ex-partenaire. 22,8 % ont déclaré n'en avoir parlé à personne.

## **G. LA VIOLENCE EXERCÉE PAR UN PARTENAIRE OU UN EX-PARTENAIRE**

### **1- Prévalences**

Sur le nombre total de femmes âgées de 16 ans et plus vivant en Espagne, **14,2 % (2 905 489 femmes) ont subi des violences physiques et/ou sexuelles** de la part d'un partenaire actuel ou passé, à un moment donné de leur vie. **1,8 % (374 175 femmes) ont subi des violences physiques et/ou sexuelles** de la part d'un partenaire, actuel ou passé, au cours des 12 derniers mois.

Le tableau suivant montre les principales prévalences de la violence du partenaire au cours de la vie et au cours des 12 derniers mois.

*Résumé des prévalences au cours de la vie et sur 12 mois de la violence exercée par le partenaire (actuel ou passé)  
(%=pourcentage)*

	Au cours de la vie		Au cours des 12 derniers mois	
	% du total des femmes vivant en Espagne et âgées de 16 ans et plus	Estimation du nombre de femmes victimes de violences	% du nombre total de femmes résidant en Espagne et âgées de 16 ans et plus	Nombre estimé de femmes victimes de violence
1. Physique	11,0%	2 234 567	1,0	194 478
2. Sexuelle	8,9%	1 810 948	1,3	269 852
<b>3. Physique et/ou sexuelle</b>	<b>14,2%</b>	<b>2 905 489</b>	<b>1,8%</b>	<b>374 175</b>
4. Émotionnelle	23,2%	4 744 106	5,4%	1 101 661
5. Contrôle	27,0%	5 500 704	6,6%	1 355 620
6. Économique	11,5%	2 350 684	2,0%	407 793
7. Peur	13,9%	2 827 243	3,7%	761 844
<b>8. Psychologique</b> (émotionnelle, contrôle, économique, peur)	<b>31,9%</b>	<b>6 517 062</b>	<b>10,6%</b>	<b>2 164 006</b>
<b>9. Violence totale (3+8)</b>	<b>32,4%</b>	<b>6 605 825</b>	<b>10,8%</b>	<b>2 197 691</b>

96,9% des femmes qui ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire, actuel ou passé, déclarent également avoir subi une forme de violence psychologique (émotionnelle, contrôle, économique ou peur).

## 2- Fréquence de la violence

25,0% des femmes qui ont subi des violences physiques de la part de leur partenaire actuel déclarent que ces violences ne se sont produites qu'une seule fois, contre 75% qui déclarent qu'elles se sont produites plus d'une fois.

- Dans le cas des femmes qui ont subi des violences de la part de leur **ancien partenaire**, 17,3% disent que cela ne s'est produit qu'une seule fois tandis que **82,5%** disent que cela **s'est produit plus d'une fois**.

10,0% des femmes qui ont subi des violences sexuelles de la part de leur partenaire actuel déclarent que ces violences n'ont eu lieu qu'une seule fois, contre 86,2% qui déclarent qu'elles ont eu lieu plus d'une fois.

- Dans le cas des femmes qui ont subi des violences sexuelles de la part de leur **ancien partenaire**, 11,1% disent que cela ne s'est produit qu'une seule fois, tandis que **88,8%** disent que cela **s'est produit plus d'une fois**.

14,9% des femmes qui ont subi des **violences émotionnelles et psychologiques** de la part de leur **partenaire actuel** déclarent que ces violences n'ont eu lieu qu'une seule fois, contre **84,3%** qui déclarent qu'elles ont eu lieu **plus d'une fois**.

- Dans le cas des femmes qui ont subi des violences de la part de leur **ancien partenaire**, 8,2% disent que cela ne s'est produit qu'une seule fois alors que **91,3%** disent que cela **s'est produit plus d'une fois**.

## 3- Plainte

**21,7% des femmes ayant subi des violences physiques, sexuelles, émotionnelles ou basées sur la peur (VPSEP)<sup>3</sup> de la part d'un partenaire actuel ou ancien ont signalé<sup>4</sup>** (par la femme elle-même ou par une autre personne ou

<sup>3</sup> Ce groupe de femmes a été orienté vers le bloc sur le signalement et les conséquences, ce qui n'a pas été fait pour celles qui avaient subi des violences de contrôle ou économiques. Elles représentent 25% des femmes âgées de 16 ans et plus (5 108 454 femmes).

<sup>4</sup> Bien qu'il puisse sembler que ce pourcentage soit nettement inférieur à celui de la macro-enquête de 2015 (28,6%), il est important de noter que les pourcentages ne sont pas comparables car la macro-enquête de 2015 ne renvoyait pas à ce module les personnes ayant subi des violences émotionnelles. Si l'on calcule le pourcentage de signalement des femmes ayant subi des violences physiques, sexuelles ou basées sur la peur de la part d'un partenaire, il atteindrait

institution) l'une de ces agressions à la police ou au tribunal. En extrapolant le pourcentage à la population, on obtient que **1 109 509 femmes** de 16 ans et plus ont déclaré avoir subi des violences de la part de leur partenaire.

- Si l'on ne prend en compte que les personnes ayant subi des **violences physiques et/ou sexuelles, le pourcentage de plaintes est un peu plus élevé, atteignant 32,1 %**.
- **Les pourcentages sont très différents si l'on différencie la déclaration de la violence du partenaire actuel et des partenaires antérieurs** : 5,4 % des femmes qui ont subi des VPSEP du partenaire actuel et 25,0 % des femmes qui ont subi des VPSEP du partenaire antérieur ont fait une déclaration (12,5 % et 34,3 % respectivement pour celles qui ont subi des violences physiques ou sexuelles).

Les femmes qui n'ont pas dénoncé à la police, à la Guardia Civil ou au tribunal le VPSEP subi par leur partenaire ou ex-partenaire sont interrogées sur **les raisons de cette non dénonciation**. Dans le cas des femmes qui ont subi des **violences de la part de leur partenaire actuel**, la raison la plus fréquemment citée pour ne pas les signaler était qu'elles avaient résolu le problème par elles-mêmes (49,1 %) ou de ne pas accorder d'importance à la violence subie (46,4 %). Dans le cas des femmes qui ont subi des **violences de la part de leur partenaire passé**, la raison la plus fréquemment citée pour ne pas les signaler était qu'elles avaient résolu le problème par elles-mêmes (53,4 %) et elles avaient mis fin à la relation (31,8 %). Le manque de ressources financières est cité par 2,6 % des femmes dans le cas de la violence du partenaire actuel et par 3,1 % dans le cas des partenaires passés.

- Si nous analysons la réponse à cette question des femmes qui ont subi des **violences physiques ou sexuelles** de la part de leur partenaire et qui ne les ont pas signalées elles-mêmes, ni à la police ou à la Guardia Civil, ni au tribunal, les raisons invoquées pour ne pas les signaler ne varient pas beaucoup par rapport à celles citées par celles qui ont subi des VPSEP. Dans le cas de la **violence du partenaire actuel**, 47,2 % ont mentionné qu'ils l'avaient résolu par eux-mêmes, et 37,3 % ont considéré que ce qui s'était passé avait très peu d'importance. Les pourcentages de celles qui n'ont pas fait de déclaration par peur de l'agresseur (10,6 %) ou par honte (11,4 %) sont un peu plus élevés. 5,4 % n'ont pas fait de déclaration parce qu'elles n'avaient pas de ressources financières. Dans le cas des femmes qui ont subi des **violences physiques ou sexuelles de la part de leur ancien partenaire**, les raisons les plus souvent citées pour ne pas les signaler sont qu'elles ont résolu le problème par elles-mêmes (48,5 %) et qu'elles ont mis fin à la relation (32,1 %). Les pourcentages de celles qui ont déclaré ne pas avoir porté plainte par peur de l'agresseur (15,6 %) ou par honte (16,6 %) étaient légèrement supérieurs à ceux des personnes ayant subi des VPSEP de la part d'un ancien partenaire. 4,2 % n'ont pas fait de déclaration parce qu'elles n'avaient pas de ressources financières.

Les femmes ayant déposé une plainte (par elles-mêmes ou par une autre personne ou institution) ont été interrogées sur la **réaction de leur partenaire à cette plainte**. Dans le cas des femmes qui ont signalé des violences de la part de leur ancien partenaire, 27,3 % ont déclaré qu'à la suite de la plainte, la relation a pris fin, 21,9 % ont mentionné que le partenaire a continué à se comporter de la même manière, et 20,6 % que son comportement s'est aggravé.

Il est demandé aux femmes qui ont signalé la violence (elles-mêmes ou une autre personne ou institution) si elles ont retiré<sup>5</sup> la plainte. 21,3 % des femmes qui ont déclaré des violences de leur partenaire antérieur les ont retirées. Parmi ces femmes, la raison la plus citée pour retirer la plainte était la peur (24,7 %), suivie de "il est/était le père de mes enfants" (21,9 %), "il lui a promis que cela ne se reproduirait pas" (19,0 %), "elle se sentait désolée pour son partenaire" (19,0 %) et "ils se sont séparés" (18,1 %).

#### 4- Recherche d'une aide formelle

**66,9%**<sup>6</sup> des femmes qui ont été victimes de VPSEP de la part d'un partenaire **n'ont pas cherché à obtenir une aide formelle après l'événement.**

27,0%<sup>7</sup> des femmes qui ont subi des VPSEP de la part d'un partenaire actuel ou passé ont contacté un **service de santé** (médecin, centre de santé, psychologue/psychiatre, pharmacie) en raison des VPSEP qu'elles ont subies de la part d'un partenaire actuel ou passé à un moment donné de leur vie. Cela représente **1 380 606 de femmes.**

- 7,2 % (367 779 femmes) ont demandé l'aide des **services sociaux.**
- 28,9 % (1 477 723 femmes) ont demandé de l'aide aux **services sociaux ou de santé** en raison des VPSEP subies de la part d'un partenaire ou d'un ancien partenaire à un moment donné de leur vie.
- **38,9 % (1 989 731 femmes) ont signalé ou recherché une aide formelle** (services socio-sanitaires, services juridiques, ONG/associations de femmes, refuge, église/organisation religieuse, numéro de téléphone 016) en raison des VPSEP qu'elles ont subies de la part d'un partenaire. Compte tenu du fait qu'il a été estimé que 5 108 454 femmes âgées de 16 ans et plus ont subi des VPSEP de la part d'un partenaire, il y aurait **3 118 723 femmes qui n'ont pas porté plainte et n'ont pas cherché de services d'aide officiels.**

#### 5- Recherche d'aide informelle

50,7 % des femmes qui ont été victimes de VPSEP de la part d'un partenaire l'ont dit à une amie, 36,2 % à leur mère et 25,4 % à leur sœur. **22,1 % n'en ont pas parlé à leur entourage.**

Les femmes qui, après avoir été victimes de VPSEP de la part de leur partenaire, ont raconté l'incident à une personne de leur entourage ont été interrogées sur la réaction de cette personne. En général **la réaction la plus courante est de conseiller de quitter la relation**, bien qu'il existe des différences significatives entre les personnes ayant subi des violences de la part d'un partenaire actuel et celles ayant subi des violences de la part de partenaires antérieurs : par exemple, alors que parmi les personnes ayant subi des violences de la part du partenaire actuel, les pourcentages de membres de la famille qui conseillent de quitter la relation vont de 24,4 % (autre partenaire masculin) à 57,1 % (père), dans le cas des personnes ayant subi des violences de la part d'anciens partenaires, les pourcentages de soutien familial vont de 75,3 % (mère) à 87,5 % (autre partenaire masculin).

- **Dans le cas de violences par le partenaire actuel, il est relativement fréquent que l'on conseille à la femme de donner une autre chance à son partenaire, les pourcentages variant entre 20 et 30 %.** Cependant, les femmes qui ont subi des violences de la part de leur ancien partenaire ont entendu le conseil de donner une autre chance au partenaire dans des pourcentages beaucoup plus faibles (8,4 % au maximum, dans le cas des mères).
- En revanche, le pourcentage de femmes qui ont été réprimandées pour leur attitude est presque inexistant.
- Les pourcentages de femmes qui déclarent que leur entourage a réagi avec indifférence sont un peu plus élevés, bien qu'ils soient encore faibles, surtout dans le cas de violences par d'anciens partenaires.
- Si nous analysons ce qui se passe dans le cas des femmes qui ont subi des violences physiques ou sexuelles et qui ont raconté à des proches ce qui s'est passé, dans le cas du partenaire actuel, le pourcentage de

<sup>6</sup> Données non directement comparables avec la macro-enquête de 2015. Voir la section 11.1 de l'étude pour plus d'explications.

<sup>7</sup> Données non directement comparables avec la macro-enquête de 2015. Voir la section 11.1 de l'étude pour plus d'explications.

ceux qui conseillent de mettre fin à la relation augmente considérablement et celui de ceux qui conseillent de donner une autre chance diminue.

Dans le cas des femmes qui ont subi des VPSEP de la part du **partenaire actuel**, le pourcentage de ceux qui, après avoir conseillé de quitter la relation, **ont offert un soutien émotionnel ou matériel est très élevé**, plus de 90 % dans tous les cas. Cependant, le pourcentage de personnes qui ont **conseillé de porter plainte** est beaucoup plus faible (26,3 % des mères, 35,7 % des sœurs, 27,9 % des amies).

- Dans le cas des femmes qui ont subi des VPSEP de la part de leur **ancien partenaire**, le pourcentage de personnes qui ont conseillé de quitter la relation en offrant un **soutien émotionnel ou matériel** est très élevé, plus de 94 % dans tous les cas. Toutefois, le pourcentage de personnes qui **ont conseillé de signaler** la violence est plus faible (avec des pourcentages allant de 38,7 % dans le cas des mères à 68,8 % dans le cas des voisins ou des collègues de travail).

## 6- Sortie de la violence

Il est demandé aux femmes qui ont été victimes de VPSEP de la part d'un ancien partenaire **si elles ont mis fin à la relation en raison de la violence**. **77,4 %<sup>8</sup>** ont répondu par l'affirmative. Parmi les femmes qui ont subi des violences physiques et/ou sexuelles, le pourcentage est légèrement plus élevé (82,8 %).

**Signaler la violence, demander de l'aide à un service officiel** (médecin, avocat, services sociaux, etc.) ou **en parler à un proche** (mère, amie, père, etc.) **augmentent les chances de mettre fin à la relation violente**. Si l'on considère globalement les femmes qui ont cherché de l'aide avec au moins une des trois options et que l'on compare avec celles qui n'en ont pas cherché, on constate que si **81,9 % des femmes qui ont déclaré ou cherché une aide formelle ou informelle en raison de la violence de leur ancien partenaire ont rompu la relation à cause de la violence, le pourcentage tombe à 49,6 % chez celles qui n'ont ni dénoncé ni cherché une aide formelle ou informelle**. Bien qu'il ne soit pas possible, à proprement parler, de parler d'une relation de cause à effet<sup>9</sup>, il semble que **tout type d'action consistant à partager ce qui s'est passé ait un impact positif sur la sortie de la violence**. **D'où l'importance de la diffusion d'informations sur les ressources disponibles et de bonnes campagnes de sensibilisation**.

## 7- Conséquences de la violence dans le couple

**46,6 %** des femmes qui ont subi des violences physiques et/ou sexuelles de la part d'un partenaire actuel ou passé à un moment donné de leur vie (1 353 938 femmes), ont subi des **blessures** à la suite de ces violences, et 3,8 % (109 841 femmes) au cours des 12 derniers mois.

**70,0 %** des femmes qui ont subi des VPSEP de la part de leur partenaire déclarent que les épisodes de violence ont eu des **conséquences psychologiques**.

- 37,5 % ont mentionné avoir souffert d'anxiété et 33,9 % de dépression. Parmi les personnes ayant subi des violences physiques ou sexuelles, 47,3 % ont souffert d'anxiété et 45,4 % de dépression.

**Une femme sur quatre** (24,4 %) ayant subi des **VPSEP** de la part d'un partenaire ou d'un ex-partenaire et **une femme sur trois** (33,0 %) ayant subi des **violences physiques ou sexuelles** de la part d'un partenaire ou d'un ex-partenaire, ont consommé une substance (**médicaments, alcool ou drogues**) **pour faire face à ce qui s'est passé**.

**17,5 % des femmes handicapées ayant subi des VPSEP de la part d'un partenaire ou d'un ex-partenaire déclarent que leur handicap est une conséquence de la violence de leur partenaire**. Ce pourcentage s'élève à 23,4 % dans le cas des

<sup>8</sup> Ce pourcentage n'est pas directement comparable à celui de la macro-enquête de 2015. Voir la section 14.1 de l'étude pour une explication plus détaillée.

<sup>9</sup> En ce sens qu'il n'est pas possible de savoir ce qui vient en premier : la rupture de la relation ou la recherche d'aide.

femmes handicapées qui ont subi des violences physiques ou sexuelles.

**La violence de genre a des conséquences sur la santé des femmes concernées qui perdurent dans le temps, ce qui les amène à faire appel plus fréquemment à différents services de santé, même si les épisodes de violence du partenaire ont eu lieu dans le passé.** Ainsi, par exemple, 41,9 % des femmes qui ont subi des violences physiques ou sexuelles au cours de la vie d'un partenaire et 36,6 % de celles qui ont subi tout type de violences de leur partenaire au cours de leur vie disent avoir eu recours à un service d'urgence pour un problème ou une maladie au cours des 12 mois précédant les entretiens, contre 25,8 % de celles qui n'ont jamais subi de violences de leur partenaire. De même, 20,9 % des femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie de la part d'un partenaire et 17,5 % de celles ayant subi tout type de violence de la part d'un partenaire au cours de leur vie ont consulté un psychologue, un psychothérapeute ou un psychiatre pour elles-mêmes au cours des 12 mois précédant les entretiens, contre 7,1 % de celles n'ayant jamais subi de violence de la part de leur partenaire. 37,6 % des femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles au cours de leur vie de la part d'un partenaire et 36,0 % des femmes ayant subi tout type de violence de la part d'un partenaire au cours de leur vie déclarent avoir été contraintes, au cours des 12 mois précédant les entretiens, de rester au lit un jour pour des raisons de santé, contre 23,8 % des femmes n'ayant jamais subi de violence de la part d'un partenaire.

Alors que **4,7 %<sup>10</sup>** des femmes âgées de 16 ans et plus n'ayant jamais subi de violence de la part d'un partenaire ont eu des **pensées suicidaires** au cours de leur vie, le pourcentage passe à **18,5 %** chez les femmes ayant subi une forme de violence de la part d'un partenaire au cours de leur vie, et atteint **25,5 %** chez les **femmes ayant subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire au cours de leur vie** (c'est-à-dire qu'elles sont **5 fois plus susceptibles** d'avoir des pensées suicidaires que les femmes n'ayant jamais subi de violence de la part d'un partenaire).

#### 8- Enfants touchés par la violence dans le couple

La violence de genre n'affecte pas seulement la femme, mais a également un impact important sur ses enfants, ou sur les autres mineurs vivant dans le foyer.

**89,6 %** des femmes ayant subi des VPSEP de la part d'un partenaire, qui avaient des enfants au moment des violences et qui ont répondu que leurs enfants ont été témoins ou ont entendu les violences contre la mère, ont déclaré que **les enfants étaient mineurs au moment des violences.**

**51,7 %** des femmes qui ont subi des VPSEP de la part d'un partenaire, et avaient des enfants au moment des violences, et disent que leurs enfants ont vu ou entendu les violences contre la mère, et disent que les enfants étaient mineurs au moment des violences, déclarent que **les enfants ont eux-mêmes subi des violences de la part du partenaire violent.**

**1 678 959 enfants vivent dans des ménages où la femme subit actuellement une forme de violence (physique, sexuelle, contrôle, émotionnelle, économique ou peur) au sein du couple.**

- 265 860 enfants vivent dans des ménages où la femme interrogée subit actuellement des violences physiques ou sexuelles de la part de son partenaire.

## **H. FEMMES PARTICULIÈREMENT VULNÉRABLES À LA VIOLENCE**

<sup>10</sup> Ce pourcentage n'est que de 2,9 % parmi les femmes qui n'ont jamais subi aucun des types de violence évoqués dans l'enquête, un pourcentage qui révèle encore plus clairement l'impact de la violence sur la santé des femmes.

### 1- Les femmes ayant un handicap reconnu égal ou supérieur à 33 %.

Les femmes souffrant d'un handicap reconnu ont subi des **violences sexuelles** en dehors du couple au cours de leur vie **dans une proportion plus élevée (10,3 %)** que de femmes sans handicap reconnu (**6,2 %**).

La prévalence de la **violence conjugale** au cours de la vie chez les femmes ayant un handicap reconnu est **plus élevée** que chez les femmes sans handicap reconnu dans tous les cas. Ainsi, par exemple, 20,7 % des femmes ayant un handicap reconnu ont subi des violences physiques ou sexuelles de la part d'un partenaire, contre 13,8 % des femmes sans handicap reconnu.

Les femmes ayant un handicap reconnu **dénoncent** les VPSEP du partenaire **plus souvent (30,8 %)** que les femmes sans handicap (**20,9 %**). Ce résultat montre que, **bien qu'en général les femmes ayant un handicap reconnu aient une prévalence plus élevée de violence de leur partenaire que les femmes sans handicap, elles dénoncent également cette violence dans une plus grande mesure.**

- Il en va de même pour la recherche d'une aide formelle : **50,5 % des femmes handicapées ont cherché une aide formelle** (médicale, psychologique, se sont adressées aux services sociaux, etc.) à la suite de la VPSEP d'un de leurs partenaires, **contre 31,1 %** des femmes sans handicap reconnu qui ont subi une VPSEP.

### 2- Jeunes femmes âgées de 16 à 24 ans

Les jeunes femmes ont subi des **violences sexuelles en dehors du couple** au cours de leur vie **dans une proportion plus élevée (11,0 %)** que les femmes de 25 ans et plus (**6 %**).

Les jeunes femmes qui ont subi des violences sexuelles en dehors du couple **en ont davantage parlé à leur entourage** (84,8 %) que les femmes de 25 ans et plus (70,1 %). Ces différences s'expliquent principalement par le fait que les jeunes femmes ont davantage parlé de la violence sexuelle qu'elles ont subie avec des amies (68,1 %) ou des amis (31,1 %) que les femmes de 25 ans et plus (33,8 % et 12,1 %, respectivement).

89,2 % des femmes âgées de 16 à 24 ans ont dénoncé, demandé une aide formelle ou discuté de la violence sexuelle en dehors du couple avec des personnes de leur entourage, contre 72,6 % des femmes âgées de 25 ans et plus.

La **prévalence du harcèlement sexuel** chez les femmes âgées de 16 à 24 ans est **beaucoup plus élevée** que chez les femmes âgées de 25 ans et plus : **60,5 %** l'ont subi à un moment donné et 34,7 % avant l'âge de 15 ans, contre **38,0 %** et 16,6 % respectivement chez les femmes âgées de 25 ans et plus.

La **prévalence du stalking** ou du harcèlement répété chez les femmes de 16 à 24 ans est **plus élevée** que chez les femmes de 25 ans et plus : **26,2 %** l'ont subi à un moment donné et 13,0 % avant l'âge de 15 ans, contre **13,9 %** et 2,6 % respectivement chez les femmes de 25 ans et plus.

### 3- Femmes âgées de 65 ans ou plus.

Les femmes âgées de 65 ans et plus présentent une prévalence de la violence du partenaire plus faible que celles âgées de 16 à 64 ans.

- La prévalence plus faible de la violence chez les femmes âgées s'explique par une incidence plus faible de la violence de partenaires passés. En revanche, si l'on considère la violence exercée par le partenaire actuel, les femmes âgées présentent une prévalence de violence plus élevée que les femmes de moins de 65 ans.

Les femmes âgées de 65 ans et plus ont eu recours à des services d'aide formels à la suite de VPSEP de leur ancien partenaire dans une moindre mesure (25,1 %) que les femmes âgées de 16 à 64 ans (37,3 %). Ces différences sont principalement dues à une moindre fréquentation des services de soins psychologiques ou psychiatriques par les femmes de 65 ans et plus.

Les femmes âgées ont moins parlé à leur entourage des violences subies que les autres femmes : 54,5 % des femmes de 65 ans et plus ont parlé à leur entourage des VPSEP subies par l'un de leurs partenaires, contre 81,3 % des femmes de 16 à 64 ans ayant subi des VPSEP.

- Ce résultat montre que **les femmes âgées cachent beaucoup plus que les autres femmes les violences qu'elles ont subies**, avec toutes les implications que cela comporte.

**Les femmes âgées de 65 ans et plus ont rompu avec un ancien partenaire à la suite de violences dans une bien moindre mesure** (49,9 %) que les femmes âgées de 16 à 64 ans (81,4 %). Cependant, ils citent plus souvent le décès du partenaire comme raison de la fin de la relation violente (65+ : 13,3%, 16-64: 0,7%).

Les femmes âgées ont subi des violences sexuelles en dehors du couple au cours de leur vie dans une proportion moindre (2,8 %) que les femmes âgées de 16 à 64 ans (7,7 %).

- Les femmes âgées qui ont subi des violences sexuelles en dehors du couple en ont parlé à leur entourage dans une moindre mesure (52,2 %) que les femmes âgées de 16 à 64 ans (75,2 %).

#### 4- Femmes nées à l'étranger

L'incidence des violences conjugales est plus élevée chez les femmes nées à l'étranger que chez les femmes nées en Espagne.

- Elles ont déclaré avoir subi des VPSEP de la part de leur partenaire dans une plus grande mesure (28,6 %) que les femmes nées en Espagne (20,0 %).

Les femmes nées à l'étranger ont subi des violences sexuelles en dehors du couple au cours de leur vie dans une proportion légèrement plus élevée (9,8 %) que les femmes nées en Espagne (6,0 %).

- **5,2 % des femmes nées à l'étranger ont été violées par une personne autre que leur partenaire ou ex-partenaire, contre 1,8 % des femmes nées en Espagne.**

Les femmes nées à l'étranger déclarent avoir subi des violences sexuelles de la part de membres masculins de leur famille dans une plus large mesure que les femmes nées en Espagne (37,5 % contre 17,6 %) et dans une moindre mesure par des inconnus masculins (27,4 % contre 42,0%).

28,9 % des femmes nées dans un autre pays et ayant subi des violences sexuelles déclarent que ces dernières ont eu lieu exclusivement en Espagne, 60,2 % disent qu'elles se sont produites à l'étranger et 10,9 % disent qu'elles ont eu lieu à la fois en Espagne et à l'étranger. Au contraire, 97 % des femmes nées en Espagne et ayant subi des violences sexuelles disent que celles-ci ont eu lieu exclusivement en Espagne.

## 5- Femmes vivant dans de petites municipalités

En général, les différences en fonction de la taille de la municipalité sont faibles.

Plus la taille de la municipalité de résidence est importante, plus le pourcentage de femmes ayant parlé de la violence subie de la part de leur partenaire ou ex-partenaire en la dénonçant, en cherchant une aide formelle ou informelle est élevé : 66,9 % de celles qui vivent dans des municipalités comptant jusqu'à 2 000 habitants, 78,5 % de celles qui vivent dans des municipalités comptant entre 2 001 et 10 000 habitants, et 83,3 % des femmes vivant dans des municipalités de plus de 10 000 habitants.

La prévalence du harcèlement sexuel chez les femmes vivant dans des petites municipalités est inférieure à celle des femmes vivant dans des municipalités plus grandes : 33,4 % des femmes vivant dans des municipalités de 2 000 habitants ou moins, 10,8 % au cours des 4 dernières années, 7,2 % au cours des 12 derniers mois et 16,2 % avant l'âge de 15 ans, contre 36,4 %, 16,4 %, 9,1 % et 16,3 % respectivement des femmes vivant dans des municipalités de 2 001 à 10 000 habitants, et 41,6 %, 19,0 %, 10,5 % et 19,1 % respectivement des femmes vivant dans des municipalités de plus de 10 000 habitants.

**L'étude complète peut être téléchargée à l'adresse suivante :**

<https://violenciagenero.igualdad.gob.es/violenciaEnCifras/macroencuesta2015/Macroencuesta2019/home.htm>